TOURCOING

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Emile Leignel, professeur à l'Institution de Marcq, décédé mardi 20 décembre, dans sa 35e année. Les funérailles auront lieu, vendredi prochain 23 décembre, à dix heures, en l'église St-Vincent, à Marcq-en-Barœul.

Une disparition. — M. Arthur Lecomte, homme de peine, rue Joire, s'était rendu à Roubaix, dimanche après-midi, il n'a pas encore reparu. Il était vêtu d'un pardessus noir, d'un pantalon à raies vertes, coiffé d'un chapeau rond, et chaussé de bottines à élastiques : il a une taille de 1 m. 72. Arthur Lecomte est âgé de 40 ans : il est marié et père de trois enfants.

Une tentative de vol assez audacieuse, a été commise, mardi matin, sentier du « Beau-Laurier », et l'auteur de cette tentative est une femme.

Entre 6 h. 1/2 et 7 heures du matin,au moment où l'obscurité de la nuit n'a pas complètement disparu, la propriétaire de l'estaminet *au Beau-Laurier*, en traversant sa cour, vit une ombre s'agiter sur la toiture de la maison voisine, occupée par M. Duvillier, rattacheur.

Sachant les habitants de cette maison partis à leur travail, elle alla frapper à la porte et ne recevant pas de réponse, elle courut avertir l'agent de police Delahaye, qu'un voleur s'était introduit chez les époux Duvillier. L'agent s'empressa de venir visiter la maison et après avoir pénétré, par la lucarne de la toiture, il trouva blottie dans le grenier une femme X..., habitant aussi le quartier, qui disait être venue prendre un peu de bois pour allumer son feu. Mais on put se convaincre bientôt que l'intruse avait eu d'autres projets et qu'elle avait tenté de forcer la serrure d'une armoire.

Cette femme a fait preuve d'une audace assez rare : après avoir rampé sur une toiture rendue glissante,par la gelée, elle s'est introduite,par une lucarne,qui mesure seulement 53 centimètres de hauteur sur 37 de largeur.

La femme X... est mère de famille : pour cette raison elle a été laissée, provisoirement, en liberté.

Une plainte en escroquerie a été portée par un marchand de légumes, demeurant, au Chêne-Houpline, contre un *sieur* H. J. Gang qu'il avait employé à ensacher des pommes de terre et à qui il avait confié de l'argent, pour acheter des sacs. Ce Gang a pris l'argent, mais n'a jamais apporté des sacs et depuis on ne sait ce qu'il est devenu.

Marcq-en-Barœul. — Un vol de pommes de terre a été commis au préjudice de M. Wattel, cabaretier.

LILLE

Un drame terrible à Canteleu. — Un drame horrible, qui s'est passé à Canteleu,vient d'être découvert.

Dans la cité St-Antoine habitaient les époux Persyn. Le mari, âgé de 35 ans, menuisier, employé dans la fabrique de carreaux de MM. Desmet et Cie, avait été renvoyé pour inconduite,il y a 8 jours.

Depuis, il se livrait à la boisson et l'argent faisant défaut dans le ménage, il s'en suivit des querelles et des luttes. Persyn, du reste, avait l'habitude de battre sa femme.

La semaine dernière, vu la grande misère qui régnait dans la maison, cette dernière se rendit à Lessine (Belgique), où M. Richard Vandewoorde son frère est commissaire, pour obtenir des secours.

La femme Persyn rentra vendredi, à Canteleu, où elle espérait revoir son mari et tenta de nouveaux efforts pour le faire changer de conduite.

Or, depuis vendredi,les époux Persyn n'avaient pas été vus. Les voisins, inquiets, ne savaient à quoi attribuer cette absence.

Ils finirent par prévenir de cette absence M. Wincremans, propriétaire de la cité St-Antoine, et contre-maître chez M. Desmet. Le propriétaire fit appeler le serrurier Planque qui ouvrit la porte de l'habitation.

Rien au rez-de-chaussée, mais dans une chambre du premier étage, un affreux spectacle s'offrit aux regards des visiteurs.

Sur le lit, était étendu le cadavre de la femme Persyn, portant au cou une terrible blessure faite avec un instrument qu'on croit être un rasoir.

A côté du lit, gisait sur le plancher, le cadavre de Persyn, portant aussi au cou une large blessure.

Les époux Persyn n'ont pas d'enfants.

Hier, à 9 heures et demie, sont arrivés à Canteleu, MM. Gubian, procureur de la République ; De Brix, juge d'instruction ; Castiaux, médecin-légiste, accompagné du maréchal-des-logis Delachal.

Les corps ont été transportés ce matin, dans la salle de l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, où M. le docteur Castiaux procèdera à l'autopsie.

Chronique des arts. On commence déjà à parler des envois au prochain salon. Notre concitoyen, M. Carolus Duran exposera quatre portraits ; ceux de M. Vanderbilt, le riche homme américain ; de la jeune fille M. le Barney ; de la comtesse Rodocanachi et de M. Pasteur.

Distinction honorifique. — L'Institut de France (Académie des sciences) vient de décerner à M. H. Leloir, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté de médecine de Lille, le prix Montyon (grand prix de médecine et de chirurgie), pour son beau traité de la lèpre.

M. Leloir avait déjà obtenu, en 1885, une première fois le prix Montyon, pour ses travaux sur les affections cutanées d'origine nerveuse.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. le comte Emmanuel du Hays, dont le père avait été député du Pas-de-Calais, sous la Restauration. Les obsèques viennent d'avoir lieu à Lapugnay en Artois.

On croit que la maison du Hays est une branche de celle de Hay d'Ecosse, comtes d'Errol et marquis de Tureedale. Elle est connue en France depuis Guillaume du Hays, seigneur de Sacy, près d'Argentan, sous le règne de Charles V.

Cette terre de Sacy, après avoir été pendant un temps immémorial, la principale résidence de la maison du Hays, fut vendue en 1647 par Jacques du Hays,qui remplaça ce fief par celui de la Sauvagère, qu'il acheta à François Rouxel de Médav, évêque de Seez.

CONCERTS ET SPECTACLES

Wasquehal. — La fanfare municipale de cette commune organise, pour dimanche prochain 25 décembre, un grand concert vocal et instrumental, qui aura lieu dans la vaste salle du cercle catholique.

Elle a obtenu, pour cela, le gracieux concours du *Cercle des Mandolinistes Lillois*.

Voici le programme de cette fête qui promet d'être des plus brillantes.

1re partie : 1. Allegro militaire, par la Fanfare,X.; 2. Romance par M. Gustave Libbrecks, X. ; 3. *L'Estudiantina*, valse par les mandolinistes, Laigre ; 4. Sérénade des *Mandolines*, Desormes ; 5. Romance par M. Victor Delannoy, X. ; 6. Chansonnette comique par M. Gracia, X.

L'HOMME ROUGE, comédie-vaudeville en deux actes. — Personnages ; Benoit, MM. Delannoy ; Chaubutel, O. Dillies ; Grugeon, Ch. Lepers ; Marcassin, G. Libreck ; Antoine Jolivet, J. Decottignies ; Georges Bernard, O. Coupé ; domestiques ; spectres.— 7e premier acte.

Deuxième partie : 1. Fantaisie sur la *Roche Vinerse*, par la fanfare, Bleges; 2. Romance par M. X... X.; 3. *Faust*, air d'opéra par les mandolinistes, Gounod; 4. *Tonnerre*, polka (scène espagnole) par les mandolinistes, Romuald; 5. Duo par MM. V.Delannoy et Gustave Libbreckx, X ; 6. Chansonnette comique par M. Gracia, X.; 7. Deuxième acte.

Le concert commencera à 6 heures du soir.

Prix du cachet, 1 franc. — Chaises réservées, 2 francs.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 20 décembre 1887.

Présidence de M. PARENTY

Question d'échardonnage

Le tribunal continue aujourd'hui,l'examen de cette affaire, dont nous avons parlé hier.

Toute la plaidoirie de Me Pouillet, est dirigée contre le rapport des experts. On sait, en effet, que MM. Goguel, Soubeyran, et Cornu, ont déclaré que MM. Isaac Holden et fils, n'étaient pas contrefacteurs, et que la base même du procès est la contrefaçon.

L'éminent avocat, contrairement à l'affirmation des experts, prétend que MM. Isaac Holden ont contrefait le brevet Offermann. Il le prouve par les constatations mêmes des experts.

Ils constatent d'abord, contrairement à l'affirmation de MM. Isaac Holden et fils, qu'avec leurs rouleaux d'appel établis tels qu'ils l'étaient avant le procès, MM. Isaac Holden et fils ne pouvaient pas échardonner.

Ils constatent en second lieu qu'avec leurs rouleaux cannelés actuels, MM. Isaac Holden et fils échardonnent.

Ils constatent enfin qu'ils ont certainement emprunté à Offermann l'idée de procéder à l'échardonnage mécanique de la laine après le passage de la laine dans la carde.

Comment, après cela, s'écrie-t-il, ont-ils pu conclure qu'il n'y a pas de contrefaçon de la part de MM. Isaac Holden et fils ?

C'est qu'ils basent leur raisonnement sur une erreur.

Les experts, après avoir déclaré que MM. Isaac Holden et fils ont emprunté à Offermann l'idée de l'échardonnage mécanique après le passage de la laine dans la carde, ajoutent: « Mais cela n'est qu'une idée ; pour qu'il y ait *contrefaçon*, il faut, en admettant la validité du brevet Offermann pour la carde, que l'appareil Holden, permettant de réaliser le but si désiré, soit, sinon en totalité, au moins dans ses parties essentielles, la contrefaçon de l'appareil Offermann.

L'erreur des experts est de ne pas même examiner ce qu'ils appellent dédaigneusement une idée.

Offermann a soin d'expliquer que son invention réside dans le fait d'agir sur la laine cardée, parce qu'alors le chardon se trouve déroulé,et qu'il devient facile de le sectionner.

L'invention consiste, avant tout, en cela.

L'appareil qui lui parait le plus propre à mettre en œuvre son procédé, c'est-à-dire à sectionner les filaments, est un rouleau cannelé, mais il a soin de dire que cet appareil pourrait être remplacé par d'autres, plus ou moins analogues.

Il n'est pas permis, dès lors, d'emprunter, à Offermann, son procédé, son système, en modifiant plus ou moins l'appareil.

Cela est de jurisprudence constante.

A l'appui de sa thèse, Me Pouillet cite des arrêts de cassation et des cours de Paris, Lyon, Caen et Colmar.

Peu importe que MM. Isaac Holden opèrent par écrasement au lieu d'agir par sectionnement, le seul fait à retenir est qu'ils ont modifié leurs rouleaux pour leur faire produire un résultat qu'ils ne pouvaient produire auparavant, et que cette modification est postérieure au brevet Offermann, qui en est l'idée-mère.

MM. Isaac Holden sont mis au défi de produire une seule attestation constatant qu'ils aient jamais échardonné mécaniquement,avant cette transformation.

Tout au contraire, les demandeurs produisent la note des quantités de laines reprises pour être traitée, dans les usines des licenciés des brevets Offermann-Harmel.

Ces quantités s'élèvent à plusieurs centaines de mille kilogrammes.

Les constatations de fait du rapport des experts démontrent donc que MM. Isaac Holden et fils ont contrefait le brevet Offermann.

Après avoir critiqué le rapport des experts en ce qui concerne le brevet Offermann, Me Pouillet critique ce rapport en ce qui concerne le certificat d'addition d'Offermann.

Suivant les experts MM. Isaac Holden n'ont rien emprunté au certificat d'addition d'Offermann, parce que leur organe d'étalement de la nappe qui vient de la carde ne ressemble pas à celui du certificat d'addition.

Qu'importe que la nappe passe d'une réduction de largeur plus grande à une moins grande, ou d'une moins grande à une plus grande !

Cela est sans intérêt; ce qu'il faut, c'est obtenir une nappe d'épaisseur régulière, mais bien enfermée dans les limites des rouleaux échardonneurs, de façon à ne pas déborder ici ou là.

C'est ce qu'a obtenu Offermann par son certificat d'addition; c'est ce qu'ont copié MM. Isaac Holden et fils ; c'est ce que ne pouvait donner, suivant les experts *eux-mêmes*, le guide du brevet anglais.

Ils sont donc, conclue-t-il, contrefacteurs du certificat d'addition.

Ayant examiné et critiqué le rapport des experts, en ce qui concernait le brevet Offermann et le certificat d'addition, Me Pouillet attaque ce même rapport au sujet du brevet Harmel.

MM. Isaac Holden, disent-ils, n'ont pas contrefait le brevet Harmel, parce qu'il n'échardonnent pas dans la largeur d'écrasement de la carde, et que c'est cela seulement qui appartient au brevet Harmel frères.

Alors à ce compte-là,MM. Isaac Holden et fils pourront, au lendemain du procès, augmenter la largeur de leurs rouleaux échardonneurs; tant qu'ils resteront en deçà de la largeur de la carde, ils seront en dehors du brevet Harmel.

Ce qui appartient au brevet Harmel c'est l'application à l'échardonnage de la laine cardée des rouleaux broyeurs, se touchant immédiatement, appuyant l'un sur l'autre, à la laine après cardage, disposition qui supprime les inconvénients du réglage.

Sans doute, ils peuvent revendiquer l'idée d'agir sur la nappe dans l'écrasement de la largeur de la carde ; ils peuvent revendiquer l'idée de placer les rouleaux entre les deux trains d'une carde double ; mais ils peuvent encore revendiquer l'idée d'employer des rouleaux qui se touchent immédiatement.

En ce point, MM. Isaac Holden et fils ont contrefait le brevet Harmel.

Résumant sa théorie de la contrefaçon sur les trois brevets en question, Me Pouillet déclare : MM. Isaac Holden et fils sont contrefacteurs du brevet Offermann parce qu'ils opèrent l'échardonnage au moyen de la séparation en brins courts des filaments de chardon allongés par la carde.

Ils sont contrefacteurs du brevet Offermann, parce qu'ils emploient pour opérer cette séparation des filaments, un rouleau à cannelures ;

Ils sont contrefacteurs du certificat d'addition d'Offermann, parce qu'ils ont employé, pour réduire la largeur de la nappe, deux organes agissant à la suite l'un de l'autre, dont l'un a pour mission de tenir la nappe enfermée de toutes parts, tandis que le second en régularise l'étalement.

Dans sa péroraison, Me Pouillet demande de protéger l'industrie française contre l'industrie anglaise.

Me Basquin, au début de sa plaidoirie, loue le talent de son adversaire qui a soutenu sa thèse, avec une énergie digne d'une meilleure cause,car sa tache est ingrate, étant donné le rapport des experts qui déclare que MM. Isaac Holden ne sont pas contrefacteurs.

(*La suite à demain*) MAITRE CARRÉ.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

— M. l'abbé Malfait, curé d'Hecq, est transféré à Boussu-lez-Walcourt.

M. l'abbé Barbet, curé d'Hestrud, est transféré à Hecq.

NORD

Chronique électorale. — M. Georges Legrand adresse aux électeurs du canton (rive gauche) de Saint-Amand,la lettre suivante :

« *A Messieurs les électeurs du canton de Saint-Amand* (*rive gauche*).

» Mes chers concitoyens,

» Je m'empresse de remercier les 1676 électeurs de notre canton qui, en dépit de tous les moyens de pression mis en œuvre, en dépit des mensonges et des vaines promesses, n'ont pas hésité à m'accorder leurs libres suffrages.

» Si nous avons perdu la bataille, nous avons le devoir de préparer la revanche.

» C'est pourquoi je demeure fidèle au poste de conseiller d'arrondissement où vous m'avez placé.

» Vous me trouverez, comme par le passé, tout disposé à vous être utile et à servir les intérêts du canton.

» Veuillez croire, mes chers concitoyens, à mon entier dévouement.

» G. LEGRAND (*de Lecelles*). »

Lecelles, le 19 décembre 1887.

Douai, — Sous ce titre : *Un espion Douaisien*, nous avons annoncé,il y a environ six mois,qu'un jeune douaisien nommé Cabaret, avait déserté le 33e de ligne en garnison à Arras et s'était réfugié en Belgique, puis dans la Pologne russe, où il s'était fait arrêter comme espion.

Cabaret écrit de Suisse, que le fait de l'arrestation est malheureusement vrai. Quant à la question d'espionnage, c'était une pure fumisterie.

Le crime d'Attiches. — M le juge d'instruction Legrand, du parquet de Lille, vient d'adresser à la chambre des mises en accusation,son rapport sur l'assassinat du malheureux Fleuret, d'Attiches.

On croit qu'une seconde instruction va être ouverte contre l'assassin Deloor, qu'on accuse d'être l'auteur de plusieurs incendies qui se sont déclarés depuis trois ans à Attiches.

C'est le père de Deloor, mort récemment et que son fils voulait tuer à coups de bêche, dans une querelle qu'ils eurent ensemble, qui a dénoncé l'incendiaire. Emile Deloor, d'après la déclaration de son père, sortait le soir, puis rentrait alors qu'il avait mis le feu à une meule, par exemple, disant : « Une meule brûle dans le voisinage. »

Aussitôt Deloor fils s'emparait de sa caisse et se mettait à battre la générale dans les rues, ce qui lui procurait le plaisir de se faire offrir des chopes dans les cabarets.

Des témoins ont déjà été entendus. L'un d'eux, la fille Debièvres, a déclaré qu'en juillet 1886, sur des reproches adressés à Deloor sur un vol qu'il avait commis, il répondit : « Vous aurez chaud, ce soir. » En effet, le soir, une meule brûlait.

Il serait l'auteur des incendies qui ont éclaté chez les sieurs Lheureux, Deneulin et Delforge, voisins de Deloor.

Englefontaine. — La création d'un bureau télégraphique est autorisée dans la commune d'Englefontaine.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Mme Mielvaque, née Mercédès de Campos, a débarqué ici, avec son mari, mardi après-midi. Ils sont partis immédiatement pour Paris.

Un notaire en fuite. — On écrit de Carvin, que le sieur Renard, ancien notaire de cette ville, qui a pris la fuite en juin 1885, après avoir commis de nombreux abus de confiance, vient d'être arrêté à Bucharest (Roumanie) en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Béthune.

Renard est attendu incessamment, dans cette dernière ville, son extradition étant, dit-on accordée par le gouvernement roumain.

Accident de chemin de fer à Lens. — Un accident, dont les conséquences, déjà fort graves, pouvaient être terribles, s'est produit samedi soir à l'entrée de la gare de Lens, à l'endroit où, devant le village d'Avion, la voie bifurque vers Arras d'un côté, vers Hénin-Liétard de l'autre.

Deux trains, tous deux de marchandises, dont l'un conduit par une énorme machine de 180 unités, se sont pris en écharpe. Le choc a été d'une telle violence que la machine venant d'Hénin-Liétard pulvérisa les derniers wagons du train d'Arras, se dressa sur leurs débris et retomba sur les glacis du remblai, entrainant avec elle son tender et plusieurs wagons.

Le bruit se répandit que le mécanicien et le chauffeur du train ainsi renversé avaient été tués sur le coup. Il n'en était heureusement rien. Le mécanicien Pollet n'a que de légères contusions, le chauffeur Westelinck porte aux jambes de graves blessures, mais on espère pouvoir éviter l'amputation. Tous deux ont été transportés à l'hôpital de Lens.

Les dégâts matériels sont considérables.Toute la journée de lundi, on travaillait encore à débarrasser la voie et, à l'heure où nous écrit notre correspondant, la locomotive n'a pu encore être dégagée des terres dans lesquelles elle s'est en quelque sorte enlisée.

Les causes de l'accident ne sont pas encore nettement expliquées. On l'attribue tout d'abord à l'extrême importance de la gare de Lens, où d'énormes trains circulent à chaque instant sur des voies trop nombreuses et dans un espace trop restreint. On fait remarquer, en outre, que le mécanicien a pu ne pas voir les pétards de bifurcation, étant donnée la tempête, accompagnée de pluie, qui sévissait au moment où l'accident s'est produit.

Les dernières nouvelles des blessés sont aussi satisfaisantes que possible.

Accident de mine. — Un terrible accident vient de se produire, au fond de la fosse n° 4, de la Compagnie des mines de Marles. Un jeune ouvrier Elisée Tutrice, était occupé à 216 mètres de profondeur, à faire rouler des berlines, quand,par suite d'une erreur de mise en train, il eut la tête prise entre un sommier et une barrière automatique. La mort fut instantanée. Tutrice avait à peine dix-huit ans.

Brûlée vive! — Dimanche soir, vers dix heures, une vieille dame du village de Beauvois, près Saint-Pol-sur-Ternoise, la veuve Lemaire, s'endormait près du foyer de sa cuisine. Pendant son sommeil, elle tomba du fauteuil où elle était assise ; le feu prit à ses robes et, pendant que la pauvre dame expirait asphyxiée, les flammes gagnaient toute la maison. Les voisins accoururent; mais il était trop tard : l'habitation était presque complètement détruite. Quant à Mme Lemaire, on a retrouvé son cadavre, entièrement carbonisé, sous les décombres.

Le double assassinat de Berck-sur-Mer. — Le parquet de Montreuil-sur-Mer a fait une nouvelle descente à Berck, pour l'instruction de l'assassinat des malheureux époux Flasque. Les magistrats ont entendu un grand nombre de témoins et des charges accablantes ont été relevées contre Boutin, que la rumeur publique aura ouvertement d'être l'instigateur du double assassinat. La fosse d'aisances du cabaret Boutin a été vidée, mais on n'y a retrouvé aucune pièce à conviction. A la suite de la descente du parquet, Boutin a été conduit à la maison d'arrêt de Montreuil.

L'assassin Joly avait pour ami un certain Bastet, arrivé à Berck au commencement de la saison passée. En ses jours de veine, Joly avait prêté à son ami différentes sommes,formant un total de 2,000 fr., puis la débâcle était venue et l'aubergiste Boutin n'avait consenti à garder chez lui l'ancien croupier du Casino, que sur la promesse faite par Bastet de payer la note.

Ce Bastet avait, paraît-il, l'intention de fonder à Berck, un nouveau Casino et d'y installer Joly comme régisseur. Mais ils étaient aussi pauvres l'un que l'autre : quelques jours avant le crime, Joly avait reçu de son ami, un mandat-poste de 5 fr. Bastet lui écrivait qu'il avait en tout 10 fr. dont il lui envoyait la moitié. Joly était donc absolument à bout de ressources et il a pu être conduit au crime.

Le lendemain de l'assassinat, Joly a déclaré, dans un moment d'ivresse, qu'il connaissait le coupable. « Celui-ci, disait-il, sera facile à reconnaitre. Il se trouvera à la tête du convoi de Flasque. »

BELGIQUE

On nous écrit de Bruxelles :

« La proposition de loi relative à la représentation proportionnelle qui a pour signataires, MM.Nothomb, vicomte de Moerman,De Smedt, Carlier et Pirmez sera, sous peu,déposée sur le bureau de la Chambre. Elle ne sera, peut-être pas discutée au cours de la session actuelle. Les associations conservatrices consultées par le bureau de la fédération, se prononcent unanimement contre ce système. Les renseignements émanant des sphères gouvernementales disent que rien ne sera fait électoralement, avant les élections législatives de 8 juin 1888. »

Le prince Baudouin, héritier présomptif de la couronne de Belgique, va entreprendre, au mois de mai, un voyage dans toutes les capitales de l'Europe.

Le jeune Prince,qui a eu dix-huit ans le 3 juin, commencera son voyage par Vienne, et on n'est pas éloigné de croire, à Bruxelles, qu'il y célèbrera ses fiançailles avec une des jeunes archiduchesses.

La ligue contre l'alcoolisme. — Dans la séance trimestrielle de la ligue belge contre l'alcoolisme, dont nous avons donné un compte-rendu sommaire,hier, nous remarquons,dans le discours de M. Petithan, qui traite la question au double point de la science et de la religion le passage suivant :

« Annuellement, dit-il, plus de 300.000 corps disparaissent, brûlés par l'alcool, mais combien d'âmes perdues ! L'instruction n'y fait rien, puisque les asiles pour alcooliques, fondés aux Etats-Unis, reçoivent des médecins, des avocats, des banquiers, des représentants de toutes les classes soi-disant supérieures.

» Les femmes peuvent beaucoup. C'est dans les premières années de mariage qu'elles doivent tout faire,pour arracher leurs maris à la contagion : il faut qu'elles recourent à la prière, aux larmes. C'est de leur intérêt qu'il s'agit. L'alcoolisé en fait des esclaves et des martyres.

»Et lorsque la femme, gagnée par le mauvais exemple, se laisse aller à boire, à son tour, quelle dislocation de la famille ! Nous en avons vu de ces furies offrant, dans le Borinage, leur poitrine nue aux balles des soldats.

»Quant aux enfants, fruits de la violence et de la débauche, ils sont perdus. Dans les familles pauvres, la mortalité en laisse subsister,à peine, un dixième. Le père, ivrogne, maltraite la mère. L'enfant est entrainé au parricide. L'alcool engendre encore l'inceste, qui, dans le pays de Liége, se propage d'une façon hideuse.»

Après avoir déplore le peu de résultat obtenu par la ligue, l'orateur propose de rédiger des traités spéciaux, à l'usage des femmes.

L'assemblée, après avoir adopté cette proposition,a décidé d'envoyer une adresse,au gouvernement, afin que celui-ci crée des établissements où seraient traités ou séquestrés les alcolisés susceptibles de guérison, ou décidément incurables.

Plus tard, on ira plus loin, en demandant d'interdire les ivrognes.

Le duc d'Aumale est arrivé, hier, à Bruxelles, venant d'Angleterre. Il a repris possession de son hôtel, où il compte rester deux ou trois mois. Passé ce temps, il ira visiter, comme d'habitude, ses propriétés de Sicile.

Le vol de 300.000 francs à l'hôtel de ville de Bruxelles. — Après avoir subi un long interrogatoire, la femme Monti, mère de Mlle Righettini a été mise en liberté.

— Il résulte d'une lettre reçue de la Banque de Paris et des Pays-Bas, que celle-ci n'est pas le moins du monde en faute dans l'affaire des titres volés par Baudet. Ces titres n'étaient pas des titres convertis, mais des titres sortis avant la conversion. La Banque n'avait pas mandat de les perforer ou de les oblitérer. C'est donc uniquement, le manque des plus vulgaires précautions de la part de la ville qui a permis à Baudet de jouer le joli tour pour lequel il est écroué, depuis deux jours.

Assassinat à Gossoncourt. — Hier matin, le village de Gossoncourt, près de Tirlemont, fut mis en émoi par une triste nouvelle. M. le curé habitant assez loin de l'église, avait célébré la messe comme d'habitude. En rentrant chez lui, il recula avec épouvante à la vue du cadavre entièrement mutilé de sa servante.

Il avertit aussitôt les campagnards, qui prévinrent la gendarmerie de Tirlemont. Le coupable a été arrêté. C'est un nommé B..., de Gossoncourt. Le vol a été le mobile du crime.

Accident de mer à Heyst. — *Deux hommes noyés.* — Samedi, pendant toute la journée, et la nuit, un violent ouragan accompagnée de pluie, a sévi sur la mer du Nord. Entre 5 et 6 heures du soir, un drame a eu lieu dans la passe de la West-Wielingen. La chaloupe de pêche *Marie* du port de Heyst, est entré en collison avec le steamer néerlandais *Mascotte* de la ligne régulière de Leith à Anvers.

Le bateau de pêche *Marie*, une légère embarcation jaugeant seulement 20 tonne, a chaviré immédiatement, et les cinq pêcheurs qui le montaient ont été précipités dans la mer.

Aussitôt le capitaine de la *Mascotte* a fait stopper. Une chaloupe de sauvetage a été lancée au secours des naufragés, mais trois des pêcheurs seulement ont pu être sauvés.

Les pêcheurs sauvés sont arrivés, l'avant-dernière nuit à Anvers, à bord de la *Mascotte*, et sont repartis hier après-midi,pour Heyst.

Les deux victimes n'ont pas été retrouvés jusqu'ici.

Les bateaux de pêche ne sachant pas couler bas, grâce aux compartiments hermétiquement fermés qu'ils contiennent, on espère retrouver la barque *Marie* en mer.

Terrible accident à Liége. — Un plancher, supportant le poids de près de 20,000 kilogr. de boulettes de charbons, s'est tout-à-coup effondré.

Le cadavre du nommé Collard, ouvrier manœuvre, occupé sous le plancher, dans la paire de la houillère au moment de l'accident, fut trouvé enseveli dans les débris.

ETAT-CIVIL. ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 20 décembre.* — Thomas Denis, rue de Croix. — Henri Verdonck, rue Saint-Louis, cour Lebrun, 9. — Laure Lecrénie, rue Delespaul, 6, au Hutin. — Philibert Truchet, rue Marquisat, 49. — Auguste Sehot, rue Pollart, 160. — Laure Phidias, rue Beaurewaert, 134. — *Déclarations de décès du 20 décembre.* — Declercq, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Héloïse Descamps, 8 mois, rue de Lille, cour Delruc, 18 — Jean-Baptiste, Gaudfrin, 2 mois, rue de Mouveaux, cour Vaissier — Delevoye, présenté sans vie, rue de la Potennerie, 23 — Jules Beyls, 18 ans, employé, rue Philippe-le-Bon, 29 — Henri Cogez, 24 ans, ajusteur, Hôtel-Dieu.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 12 au 18 décembre.* — Marie et Berthe Tirloit, jumeaux, rue des Champs. — Henri Dewiere, rue de la Fonderie. — Germaine Leduc, rue de Strasbourg. — Fernand Coghe, rue de Chevreul. — Honorine Verstraete, rue Négrier. — Alphonse Decottignies, rue Amiral Courbet. — *Publication de mariage.* — Henri Laristan, 25 ans, charbonnier, et Léonie Weyne, 23 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 12 au 18 décembre.* — Rachel Debrauwere, 2 mois 24 jours, rue de Lille. — Romain Spiers, 45 ans 8 mois, rue Kléber. — Pierre Taghon, 1 an 7 mois, rue du Progrès. — Henri Duforest, 7 mois, près du cimetière.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 décembre.* — Noël Deron, rue du Tilleul. — Berthe Debaisieux, rue du Caire. — Hélène Catteau, rue d'Anvers. — Maria Mouton, rue du Blanc-Seau. — Lucie Denimal, rue Neuve-de-Roubaix. — Jean Dumortier, rue Notre-Dame des Anges. — *Déclarations de décès du 19 décembre* — Germaine Deschamps, 8 ans, 5 mois, rue de Wasquehal — Sophie Garcette, 63 ans, ménagère.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 4 au 18 décembre.* — Néant — *Mariage.* — Henri Wicart, 27 ans, boucher, à Chereng, et Irma Pottier, 21 ans, cultivatrice, à Willems. — *Déclarations de décès du 4 au 18 décembre.* Elise Pruvost, 40 ans, au Petit Marais. — Laure Méplan, 28 jours, à la Place. — Jean Baptiste Marescaux, 56 ans, au Robigeux.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le vendredi 23 décembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph-Hortense VANGHELUWE, épouse de M. Léon DEDRYVER, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1887, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Wattrelos, le jeudi 22 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Fidéline DEPLASSE, épouse de M. Célestin MULLIEZ, pieusement décédée à Roubaix, le 22 novembre 1887, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Le brigandage en Turquie. — Les brigands qui infestent les districts montagneux et d'un accès difficile de la Turquie ont été poursuivis depuis quelques semaines avec une vigueur sans précédent.

Le brigand Christo Voulgarous, qui s'était acquis dans le pays une grande notoriété par le caractère audacieux de ses entreprises et qui était traqué depuis longtemps, vient enfin d'être arrêté dans le voisinage de Magnesia. Six gendarmes et un sous-lieutenant ont risqué leur vie dans la lutte acharnée qu'ils ont eu à soutenir pour le capturer. Une nombreuse bande de brigands dont faisaient partie les célèbres montagnards Bourloulou, Alexandre, Omer et Mustapha, a été tout récemment attaquée près du village de Bemerli, dans la province d'Aïlin.

Les trois derniers ont été blessés dans la lutte et faits prisonniers. Une autre bande, qui avait capturé un Arménien à Rosdosto, a été surprise pendant qu'elle emmenait sa victime. Un de ces brigands a été tué; deux autres blessés. Le prisonnier a été délivré sans payer rançon.

Ces succès et beaucoup d'autres du même genre qui ont été remportés dans ces derniers temps sur les brigands turcs par les troupes régulières sont dus à un récent décret du Sultan, lequel a été communiqué aux autorités militaires et aux tribunaux et qui prescrit l'adoption de mesures très énergiques et sommaires pour la répression du brigandage dans le pays. Tout brigand convaincu d'un crime et saisi les armes à la main sera, à l'avenir, mis à mort.

Des peines très sévères atteindront également tout habitant qui aura protégé les brigands d'une façon quelconque ou n'aura pas aidé selon ses moyens les forces militaires lancées à leur poursuite.

Les actes de brigandage dans un grand nombre de districts montagneux de la Turquie sont pour ainsi dire de tous les jours, mais on ne les connait guère au dehors parce que la presse étrangère ne s'en occupe que lorsque les victimes n'appartiennent pas aux provinces ottomanes.

Le dernier des Mohicans. — Un Indien portant le nom pittoresque de Chien-bondissant, ayant mis récemment le feu à l'agence cheyenne et ayant réussi à prendre la fuite, a été arrêté après une véritable chasse à l'homme. Emprisonné en attendant son procès, Chien-bondissant a tué deux des gardiens de la prison, dans laquelle il était enfermé,à grands coup de ciseaux qu'il s'était procuré on ne sait encore comment. Après avoir ainsi assassiné ses gardiens,le forcené Chien-Bondissant s'est donné la mort avec le même instrument.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

TRIBUNAUX

UN IGNOBLE PÈRE

Aix, 20 décembre. — La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a jugé aujourd'hui,le nommé Rocchia et sa fille. Cette affaire, pour laquelle le public s'est étonné à bon droit que le huis-clos n'ait pas été prononcé, est une des plus monstrueuses qui se soient jamais déroulées devant la justice.

Rocchia est accusé d'avoir eu des relations intimes avec sa fille. Celle-ci est accusée d'avoir commis un double infanticide de complicité avec son père.

On comprendra qu'il est impossible de publier d'autres détails et même de reproduire l'acte d'accusation.

Je vous dirai seulement que les deux accusés avouent le double infanticide qu'ils ont commis sur leurs enfants, nés viables.

Le ministère public a prononcé un réquisitoire empreint d'une grande sévérité : les avocats avaient une tâche difficile et s'en sont tiré de leur mieux.

Le jury a rendu un verdict négatif pour la fille. Quant au père, il a été déclaré coupable, sans circonstances atténuantes. En conséquence Rocchia a été condamné à la peine de mort.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système brèveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moïse Broux**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples*, *grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nickelage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard**, 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Corroierie. **Michon Frères**, rue St-André,7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brèvetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION

DE 250,000 BONS DE 100 FR.

AVEC LOTS

(Arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887).

Remboursement de tous les Titres à **200 FRANCS** au moins.

Capital remboursé, LOTS et PRIMES

57,650,400 FRANCS

MONTANT TOTAL DES LOTS

11,888,000 FRANCS

Dont 101 Lots de 100,000

Le prix d'émission de 100 FRANCS

Sera payable de la manière suivante :

20 francs en souscrivant,
20 — à la répartition.
20 — du 10 au 15 avril 1888,
20 — du 10 au 15 août 1888,
20 — du 10 au 15 décembre 1888.

Les libérations totales seront admises à toute époque.

Le 1er tirage aura lieu le 15 mars 1888

La somme nécessaire au remboursement des titres et au paiement des lots, sera employée par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE en prêts hypothécaires et communaux.

L'émission a pour objet de permettre la liquidation des Loteries de Marseille de Toulon et de Nice et de la Loterie Coloniale.

Pour les détails, voir le prospectus

Souscription publique le Mercredi 28 Décembre 1887

Au **CRÉDIT FONCIER**, rue des Capucines, 19;
Au **Comptoir d'escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
A la **Société générale**, rue de Provence, 54;
Au **Crédit industriel**, rue de la Victoire, 72;
Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens,19;
A la **Soc. de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra 2;
A la **Banq. d'escompte de Paris**,p. Ventadour.
Dans les **Agences et Succursales** et chez les correspondants des Sociétés ci-dessus.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Les souscriptions par listes ne sont pas admises.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée. 16160

La Caisse générale d'épargne et de crédit

116, place Lafayette, à Paris

Reçoit dès à présent les souscriptions aux

BONS A LOTS. 16157

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'an, les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés :

Les 23, 24, 25 et 26 décembre; seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains du mercredi 28 décembre;

Les 29, 30, 31 décembre, 1er, 2 et 3 janvier, seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains du jeudi 5 janvier.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris conserveront leur durée normale de validité, lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus. 16458d

QUE DONNERAI-JE BIEN ?

« — Ah ! bah ! Coignet n'a jamais existé. C'est une fantaisie de Lorédan Larchey. — Mais non, je vous assure que vous êtes dans l'erreur. Coignet, après avoir été capitaine dans l'Etat-major général de Napoléon Ier, a été mis en demi-solde par la Restauration, et s'est retiré à Auxerre, où il a tenu une boutique d'épicerie. Et tout le monde s'en souvient encore à Auxerre. Tenez, il a fait sauter Paul Bert sur ses genoux, et Paul Bert l'a écrit dans une lettre qui a été rendue publique. — Vraiment ! alors vous croyez... — Assurément. Vous pouvez en être certain. *Les Cahiers du Capitaine Coignet* sont absolument authentiques et ils ont été admirablement illustrés par J. Le Blant. Il n'y a qu'une voix là-dessus dans le monde des connaisseurs; c'est le *clou* de tous les entretiens. Et puisque vous aviez un joli cadeau à faire, vous ne sauriez mieux choisir. »

Ainsi causaient deux messieurs que le hasard m'avait donnés pour voisins sur la plate-forme d'un tramway. L'un des deux avait l'air si sûr de son fait, que, moi, qui ai des cadeaux à faire, et qui, comme bien d'autres, à cette époque, me trouve passablement embarrassé entre l'opportunité du choix et le respect légitime que je dois à ma bourse, pour ne pas en mal placer les épargnes, je me sentis vivement intéressé par ce bout de conversation.

« — Alors, je vous remercie, reprit le premier de mes deux voisins, du service que vous venez de me rendre; j'étais vraiment fort embarrassé. Madame A... a été fort gracieuse pour moi, et je ne savais que lui offrir.—Eh bien, envoyez-lui les *Cahiers du Capitaine Coignet* (1) ou la *Belgique* (2) de Camille Lemonnier ou encore *Jeanne d'Arc* (3) de Michelet, illustré par Bida. Ce sont des œuvres d'art qui peuvent figurer avec honneur dans tous les salons. — Merci beaucoup du conseil. Mais je ne suis pas encore sorti de peine, car j'ai bien des attentes à satisfaire. Ainsi j'ai deux neveux : l'un vient de sortir de l'Ecole navale et, en sa qualité d'aspirant de marine, ne rêve que voyages et découvertes. — Eh bien, donnez-lui le *Tour du Monde* (4) ou la *Nouvelle Géographie universelle* (5) d'Elisée Reclus. Rien au monde ne lui fera plus de plaisir et ne lui sera plus utile. Ce sont deux encyclopédies géographiques qui se complètent l'une l'autre. — Oui, j'y songerai. Quant à mon autre neveu, il prépare son agrégation d'histoire. — Voici encore votre affaire : l'*Histoire des Grecs* (6) ou l'*Histoire des Romains* (7), par M. Victor Duruy, l'ancien ministre de l'Instruction publique, le grand historien que vous connaissez bien. — C'est parfait, voilà une excellente idée dont je ferai mon profit. C'est que j'ai encore à pourvoir aux désirs de Berthe X... et de Mathilde Y..., qui sont presque de grandes jeunes filles. — Rien n'est plus simple et vous n'avez que l'embarras du choix. Abonnez l'une au *Journal de la Jeunesse* (8) et offrez à l'autre soit la *Vertu en France* (9) de Maxime Du Camp, de l'Académie française, soit l'album des *Dernières Scènes humoristiques* (10) de Caldecott, soit encore l'un des volumes de la *Nouvelle collection à l'usage de la Jeunesse* (11) : *Capitaine* (12), par Madame de Nanteuil; *Danielle* (13), par Madame J. Colomb; *Second Violon* (14), par J. Girardin; *Au Galadoc* (15), par Mademoiselle Z. Fleuriot; *Un patriote* (16), par Madame de Witt. — Ah ! vous croyez que ces ouvrages pourraient leur convenir ? — Certainement, et je dirai plus : vous leur ferez beaucoup plus de plaisir qu'en leur apportant des bonbons. Les fondants fondent; le livre reste; il intéresse, on a plaisir à le relire et il rappelle toujours celui qui l'a donné. Vous avez, ma foi, raison. Il y a encore Georges à qui je ne sais que donner; il montre un goût particulier pour les sciences. — Alors il sera enchanté si vous lui apportez ou l'*Atmosphère* (17) de Camille Flammarion, ou *Nos Grandes Ecoles* (18) de Louis Rousselet, ou l'un des nouveaux volumes de la *Bibliothèque des Merveilles* (19) : le *Pétrole* (20), par W. de Fonvielle; les *Merveilles de l'Horlogerie* (21) de MM. Portal et de Graffigny; les *Papillons* (22), par M. Maindron; *Ninive et Babylone* (23), par M. Menant. — Je vous admire, vraiment, mon cher; vous avez réponse à tout, et vous m'indiquez à merveille ce qui peut répondre au goût de chacun. J'en fais mon profit et je vous remercie. Quant aux petits, je m'en tirerai en leur donnant des bijoux. — Pourquoi ne pas leur donner aussi des livres qui contribuent à développer leur intelligence et à leur donner le goût de la lecture? Tenez, suivant les âges, vous pouvez choisir soit dans la *Bibliothèque rose illustrée* (24) : *Pierre-le-Tors* (25), par Mademoiselle Emilie Carpentier; *Petit monstre et Poule mouillée* (26), par Madame la vicomtesse de Pitray; *les Saltimbanques* (27), par Madame J. Cazin; *Quand je serai grande* (28), par Mademoiselle J. Gouraud; *Violence et Bonté* (29), par Madame de Stolz; *Parisiens et Montagnards* (30), par mademoiselle Z. Fleuriot; *Bernard, la gloire de son village* (31), par M. Fatu; ou bien encore dans la *Bibliothèque des Petits Enfants* (32) : *Deux tout petits* (33), par Madame de Witt; *Fleur des Champs* (34), par A. Surville; *les Enfants de Boisfleuri* (35), par G. Desgranges; *le Chemin du Collège* (36), par Madame Chéron de La Bruyère. Mais si vous voulez être adoré des tout petits, vous n'avez qu'à les abonner, moyennant trente-six sous, à *Mon Journal* (37). Ce sera pour eux le comble du ravissement. Songez donc ! ils recevront, pendant un an, « leur journal ! »

Et l'indiscrétion que j'ai commise en écoutant cette conversation, m'ayant moi-même sorti d'embarras, je ne me suis pas fait scrupule de la pousser plus loin en la divulguant, car bien d'autres pourront en profiter comme moi. La fin justifie les moyens.

(1) 1 v. in-3, 18 pl. en héliogravure et 66 grav. dans le texte br. 30 fr., cart. 40 fr. — (2) 1 v. in-4, avec 386 grav. br. 50 fr.; rel. 65 fr. — (3) 1 v. in-8, avec 10 eaux-fortes, br. 20 fr ; rel. 28 fr. — (4) 1 v. in-4, avec 500 grav. et 25 cartes, br. 25 fr.; cart. 28 fr. — (5) 1 v. avec 80 grav , 5 cartes en couleurs et 170 en noir, br. 38 fr.; relié, 37 fr. — (6) 1 v. in-8., avec 376 grav., br. 25 fr ; relié, 32 fr. — (7) 7 v. in-8., avec 50 pl. en chromolith , 3 453 grav. et 46 cartes; chaque v. br. 25 fr.; relié 32 fr. — (8) 2 v. in-18., avec 500 grav., br. 20 fr ; cart. 26 fr. — (9) 1 v. in-8.,avec 43 grav., br. 7 fr.; cart. 10 fr. — (10) Alb. in-4 oblong, avec pl. en chromotyp., cart. 8 fr. — (11) Chaque v. in-8, br 4 fr.; cart. 6 fr. — (12) 1 v. avec 71 gr. — (13) 1 v. avec 112 grav. — (14) 1 v. avec 112 grav. — (15) 1 vol avec 64 grav. — (16) 1 v. avec 84 grav. — (17) 1 v in-8, avec 300 grav., 17 pl. en couleurs et 16 cartes, br. 12 fr.; cart. 16 fr. — (18) 1 v. in-8, avec 169 grav., br. 5 fr ; cart. 10 fr. — (19) 11 v. in-16, chaque v br. 2 fr. 25; cart. 3 fr 50. — (20) 1 v. avec 48 grav. et 3 cartes. — (21) 1 v. avec 120 grav. — (22) 1 v. avec 94 grav. — (23) 1 v. avec 107 grav. — (24) 229 v. in-16, chaque v. br. 2 fr. 25; cart. 3 fr 50. — (25) 1 v. avec 64 grav. — (26) 1 v. avec 30 grav. — (27) 1 v. avec 63 grav. — (28) 2 v avec 36 grav. — (29) 1 v. avec 36 grav. — (30) 1 v. avec 49 grav. — (31) 1 v avec 56 grav. — (32) 27 v. in-16 imprimés en gros caractères; chaque v br. 2 fr. 25; cart 3 fr. 50 — (33) 1 v. avec 32 grav. — (34) 1 v avec 32 grav. — (35) 1 v. avec 30 grav. — (36) 1 v. avec 46 grav. — (37) 1 v. in-8, avec nomb. grav., br. 2 fr.; cart. 2 fr. 50; abonn 1 an, 1 fr. 80.

Tous ces ouvrages édités par la Librairie HACHETTE ET Cie, *79, boulevard Saint-Germain, à Paris, se trouvent chez tous les libraires.* 16165d

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE

DE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :

Pavages, Sables et Graviers

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 1/13

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions au *Journal de Roubaix*.

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.